

## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 14 février 2020

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-2-10-4**

### **Service instructeur**

DSOL - Service insertion et stratégie

### **Service consulté**

## **POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION : CUMUL DU RSA AVEC LES RESSOURCES LIÉES À L'ACTIVITÉ DES ASPERGES, DES FRAISES ET DES VENDANGES**

Résumé : Favoriser le retour à l'emploi des publics les plus fragiles, bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) notamment, constitue une exigence absolue pour le Département.

Dans cette perspective, l'opération rSa & Vendanges a permis en 2018 et 2019, à plus de 300 bénéficiaires haut-rhinois du rSa de faire les vendanges et de cumuler ces revenus avec l'allocation rSa ; sa reconduction a d'ores et déjà été autorisée pour 2020.

Afin d'inscrire le soutien départemental affirmé à la filière agricole, il vous est proposé une opération similaire de cumul du rSa avec les revenus procurés par la réalisation de la récolte des asperges et de la cueillette des fraises, à titre expérimental en 2020, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

C'est l'objet du présent rapport, qui ne comporte pas d'incidence financière directe.

En date du 5 avril 2019, la Commission permanente a renouvelé pour les années 2019 et 2020 l'opération rSa & Vendanges, expérimentée en 2018, permettant aux allocataires de cumuler l'allocation rSa avec les revenus issus des vendanges.

Il s'avère que la viticulture n'est pas la seule filière agricole dans le Haut-Rhin, à connaître des difficultés de recrutement pour des activités saisonnières de courte durée, nécessitant un travail en extérieur.

Aussi, à l'instar de la dynamique partenariale et de la communication importante sur la mesure rSa & Vendanges (auprès des référents, par des conférences de presse...) qui en fait une opération particulièrement intéressante pour tous, la culture des asperges et des fraises, pourrait également être ciblée par une incitation financière pour les bénéficiaires du rSa et une mise en lien facilitée avec les maraîchers. Ces deux productions sont en effet importantes dans le Haut-Rhin.

En effet, il convient de préciser qu'en 2019, afin de mieux appréhender les difficultés d'embauche dont font état certains professionnels de la filière agricole, le Conseil départemental (Service Insertion et Stratégie) a effectué une prospection avec l'appui de l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA) qui a révélé les problématiques liées au placement à l'emploi.

De plus, la promotion du Contrat Initiative Emploi (CIE), aide à l'employeur et levier d'insertion des bénéficiaires du rSa, financée par le Département, a eu un impact limité dans ce secteur en raison de sa durée de 6 mois minimum, moins adaptée aux besoins des entreprises de la filière agricole du territoire, peu d'entre elles étant en effet en polycultures.

C'est pourquoi, sur la base de ces constats, il est proposé d'expérimenter un dispositif de cumul au profit des allocataires du rSa qui participeront à ces deux activités ponctuelles, la récolte des asperges et la cueillette des fraises.

Par ailleurs, il sera mis en place en 2020 un partenariat rapproché avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace dans le cadre de la convention signée avec le Département le 15 septembre 2019, portant en partie sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa.

Le Département du Bas-Rhin a également mis en place ce type de mesure concernant les vendanges, la récolte des asperges et du houblon.

Ce rapport est soumis à l'avis de la 10<sup>ème</sup> Commission du vendredi 7 février 2020.

Il est donc proposé d'autoriser les bénéficiaires du rSa du Haut-Rhin à cumuler, de manière expérimentale, l'allocation rSa avec les revenus procurés par la récolte des asperges et la cueillette des fraises en 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT